

ABONNEMENT

Saumur
Un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 17 AVRIL

Tribunal révolutionnaire

Elle est instructive, cette première audience de la Haute Cour de justice. Des magistrats en robe sont entrés dans une Assemblée politique, et ils sont venus demander à cette Assemblée la condamnation de trois de ses adversaires politiques.

Voilà le fait grave. Nous ne parlons pas de la séparation des pouvoirs, que des professeurs vertueux apprennent à leurs jeunes élèves à considérer comme l'arche sainte, le palladium des gouvernements libres. Cette confusion des deux pouvoirs législatif et judiciaire marque évidemment un état révolutionnaire et anormal.

Mais ce qui est cent fois plus grave, c'est la qualité des hommes qui vont juger.

L'appareil charlatanesque qu'on a employé ne trompe pas l'opinion. Le répugnant Tolain et les quelques radicaux, aujourd'hui complètement domestiqués par l'opportunisme, qui siègent dans le palais de Marie de Médicis ont eu beau arborer de vieux habits rapés, les séances de cette prétendue Haute Cour n'en sont pas moins, aux yeux de tous, une parodie de la justice, une indigne comédie.

Tout le monde sait que la sentence est rendue d'avance. A tel point que l'on a déjà publié les noms des sénateurs avec l'indication des votes qu'ils émettront. Cette publication seule est la condamnation de ces juges, qui avilissent les formes sacrées de la justice et les rabaisent au niveau de leurs passions et de leurs haines.

Ce ne sont pas des juges, ce sont des exécuteurs.

A quoi bon ces lenteurs ? A quoi bon cette commission ? A quoi bon cette fantasmagorie à la fois grotesque et odieuse ? Condamnez-les donc tout de suite.

« En matière politique, il n'y a pas de justice », disait récemment à la Chambre le sieur Dupuy, député de l'Aisne, ou plutôt « de la Haine », selon un mot d'Andrieux.

Les Girondins applaudissaient aussi au mot du conventionnel Albitte, criant du haut de la Montagne : « Quand il s'agit de juger des conspirateurs, il n'y a plus de forme à suivre ! » Tous ils votèrent — sauf le courageux Lanjuinais — la création de ce tribunal révolutionnaire qui jugeait sans appel et devait plus tard les envoyer eux-mêmes au supplice ; l'un d'eux, Isnard, renchérissant sur la lâcheté des autres, s'écriait : « Il ne faut pas de preuves ! »

Vous en êtes là, républicains opportunistes, car vous n'avez pas encore apporté l'ombre d'une preuve à l'appui de cet attentat imaginaire. Je sais bien que, dans la commission, vous avez Cazot, et Cazot est capable de tout, — excepté d'empêcher la faillite du chemin de fer d'Alais au Rhône.

Vous aurez beau faire, votre accusation ne tient pas debout.

Certes, nous n'avons pas à défendre le général Boulanger. Ce n'est ni dans nos intentions ni dans notre rôle.

Le général Boulanger est un républicain, il déclare vouloir maintenir la République.

Mais il nous appartient, à nous hommes de droite, de vous dire, à vous républicains : Vous avez toujours combattu les lois d'exception. Vous défendiez la liberté, disiez-vous ; or la liberté, c'est le droit commun pour tous.

Et aujourd'hui, parce qu'un homme a commis le crime de recueillir 900,000 suffrages et vous menace de vous chasser du pouvoir, vous foulez aux pieds tous vos principes, vous reniez toutes vos paroles, vous mentez à toutes vos promesses !

Quelle honte ! Ah ! c'est que vous vous sentez atteints. Car il ne faut pas s'y tromper : le procès du général Boulanger n'est qu'un pronostic et un commencement.

Au jour prochain où le pays, dégoûté des parlementaires et des tripoteurs, enverra à la Chambre une majorité anti-républicaine, vous essaieriez de résister. Pour vous, la République, c'est la curée. Et si on vous enlève votre proie, vous criez que la République est en péril.

Et, à ce moment, ce ne sera plus le général Boulanger, ce seront les chefs du parti conservateur qui seront traduits devant un Sénat à tout faire. Nous verrons de nouveau ces barbouilleurs de lois déguisés en juges. Et ils tenteront de recommencer les emprisonnements et les déportations en masse.

Mais le jour où vous commettrez ce nouvel attentat contre la France et contre le suffrage universel, le pays ne le tolérera pas.

Sous cette grande Révolution dont vous allez célébrer le centenaire, quinze cents coquins purent impunément, pendant deux ans, imposer à la France la plus odieuse des tyrannies.

Mais nous ne sommes plus d'humeur à subir une nouvelle Terreur. Vous le verrez bientôt. — Barth. POCQUET. (Journal de Rennes.)

LE « REFERENDUM » MUNICIPAL

Voici le texte d'une circulaire confidentielle que M. Constans vient d'adresser aux préfets :

Monsieur le préfet,

Les conseils municipaux de diverses communes, avant de prendre une décision sur certaines questions d'intérêt local, ont cru pouvoir consulter le corps électoral par la procédure appelée *referendum*.

Dans un de ces cas particuliers, où il s'agissait d'un projet d'emprunt, des cartes spéciales ont été distribuées à chaque électeur avec deux bulletins portant : l'un pour l'acceptation, *oui*, l'autre en cas d'opposition, *non* ; en outre, une note faisant connaître le montant des impôts actuellement payés par le contribuable et le chiffre qu'ils atteindraient après le vote de l'emprunt.

Les résultats du scrutin n'ont pas été favorables à la mesure proposée et le Conseil municipal n'y a pas donné suite.

Des faits de cette nature, jusqu'ici isolés, semblent tendre à se généraliser, plusieurs de vos collègues m'ont demandé des instructions sur la légalité du procédé adopté par quelques municipalités et sur les mesures qu'il conviendrait de prendre dans le cas où il serait reconnu illégal.

Je n'hésite pas à me prononcer en ce dernier sens, car il est hors de doute que la consultation de l'assemblée générale des électeurs sur une question d'administration communale est contraire au régime représentatif, qui est la base de nos institutions politiques et de notre organisation administrative.

En effet, le referendum constitue une intervention directe des citoyens dans la gestion des intérêts publics, que seuls les mandataires élus du peuple ont qualité pour administrer, sauf, s'il y a lieu, homologation ultérieure de certaines délibérations des conseils électifs par les autorités compétentes.

Sans doute, les conseils municipaux ont le droit et le devoir de consulter les vœux de la population, mais seulement dans les formes légalement établies.

Ils peuvent, soit en posant leur candidature, soit après avoir accepté le mandat de leurs concitoyens, provoquer des réunions publiques ; ils peuvent, au besoin, s'ils ne veulent pas prendre la responsabilité d'une mesure déterminée, donner leur démission et faire ainsi le corps électoral juge de la question.

La loi elle-même ordonne, dans certains cas, qu'il sera procédé à une enquête dans laquelle les intéressés sont invités à faire connaître leur avis. Mais en dehors de ces circonstances spéciales, le « referendum », qu'il ait pour objet de consulter au préalable le suffrage universel ou de soumettre à sa ratification les décisions prises, n'est ni prévu ni légal, et ne saurait être appliqué par voie d'initiative individuelle ou collective.

Lors même que des engagements dans ce sens auraient été pris par les élus devant le corps électoral, ces engagements seraient nuls et ne pourraient être invoqués, puisque l'article 13 de la loi du 30 novembre 1875 déclare le mandat impératif nul et de nul effet.

D'ailleurs, s'il en était autrement, on se heurterait, dans la pratique, à des difficultés de tout genre. En effet, la loi n'ayant pas prévu la consultation directe des électeurs, la procédure de cette consultation ne saurait être uniforme et pourrait être arbitrairement réglementée suivant les convenances de chaque municipalité ou de chaque assemblée.

Celles-ci sont d'ailleurs sans qualité pour convoquer les électeurs, puisque ce droit est toujours réservé soit à vous-même, monsieur le préfet, soit à M. le Président de la République. J'ajoute que des convocations trop fréquentes du corps électoral seraient de nature à occasionner des dérangements inutiles aux citoyens soucieux d'user de leurs droits et d'accomplir leurs devoirs civiques, et pourraient, d'autre part, entraîner des abstentions regrettables lorsque le suffrage universel viendrait à être légalement consulté.

Vous inspirant des considérations qui précèdent, vous n'hésitez donc pas, monsieur le préfet, à prononcer, en vertu des articles 63 et 65 de la loi du 5 avril 1884, la nullité de toute déclaration par laquelle des Conseils municipaux de votre département auraient décidé de recourir au « referendum ».

Je vous prie de m'accuser réception de ces instructions, auxquelles vous ne donnerez, pour le moment, aucune publicité.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le ministre de l'intérieur,
CONSTANS.

INFORMATIONS

Le général Boulanger a été élu à Charenton, cela devait arriver ; est-ce que toutes les voix des aliénés ne lui appartiennent pas, aliénés d'habitude ou aliénés d'occasion ?

Bien des gens s'amuse à voter pour lui afin de donner une leçon au pouvoir ; quand il s'agit d'élire un conseiller d'arrondissement à Charenton, cela ne tire pas à conséquence, cette plaisanterie distrait l'électeur et réjouit le cœur des marchands de vin, car l'élu donne bientôt sa démission, et il faut courir de nouveau aux urnes et aux chopines.

Par ailleurs, ces manifestations électorales servent à démontrer que la France est lasse de la République. Comme M. Ferry le disait l'autre jour, elle veut autre chose ; voici ce curieux aveu :

« Les découragés nous disent que la nation ne sait pas ce qu'elle veut, mais qu'elle veut « autre chose ». Elle veut changer à tout prix, mais elle le veut d'une façon confuse, et ce vague désir de changement est aussi difficile à formuler qu'à satisfaire. Et l'on a fait, vous le savez, un mot barbare pour exprimer cet état d'esprit : le pays est *autrechoïste*. (On rit.) Oui, je crois qu'on veut autre chose ; mais, franchement, serait-il bien difficile de faire autre chose que ce que nous faisons depuis quatre ans ?

» Le pays veut autre chose ! Ah ! il a bien raison ! »

Sans doute, il a bien raison, mais que sera cette autre chose ? Une autre variété de République, la République ferryste ? Si M. Ferry a cette illusion, il est seul à la partager. Nous l'avons eu, ce régime, et la France ne veut plus ni de M. Ferry, ni de sa République.

Il n'y a pas en France d'homme plus impopulaire que M. Ferry ; les catholiques ne lui ont pas pardonné l'article 7, les radicaux nourrissent contre lui une haine féroce, la haine de Polynice contre Etéocle, les modérés lui reprochent d'avoir lancé la République sur la pente fatale où elle roule vers l'abîme. Conservateurs, radicaux ou libéraux, tous sont d'accord pour lui adresser l'épithète dont l'illustre amiral Courbet a flétri le Tonkinois : A bas Polichinelle !

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis hier matin en conseil, sous la présidence de M. Carnot. Le Président de la République étant souffrant, les ministres sont montés au premier étage dans les appartements particuliers de M. Carnot.

Après avoir expédié quelques affaires courantes, les ministres se sont encore entretenus des fêtes de Versailles ; il a été décidé que M. Constans adresserait à tous les maires de France une circulaire, pour que la fête soit célébrée partout en l'honneur du centenaire de la Révolution.

M. de Freycinet a communiqué au conseil

des dispositions relatives au corps d'occupation de Tunisie. Il s'entendra avec le ministre des affaires étrangères pour consacrer les fonds de la conversion de l'emprunt tunisien à l'amélioration de l'installation des troupes.

M. de Freycinet s'occupe des promotions extraordinaires dans l'ordre de la Légion d'honneur, promotions qui auront lieu le 5 mai.

A la même date, les ministres de l'instruction publique et de l'agriculture feront aussi une distribution de palmes académiques et de croix du Mérite agricole.

LA RENTRÉE DES CHAMBRES

Nous lisons dans la *Presse* :

« La Chambre des députés est convoquée pour le 5 mai.

» Le décret va paraître au *Journal officiel*.

» Cette convocation précipitée a pour but de permettre aux députés d'assister à l'inauguration de l'Exposition, qui aura lieu le 6 mai. »

LES BONS DE L'EXPOSITION

On assure que 1,500,000 unités ont été souscrites pour les 1,200,000 Bons de l'Exposition.

Conséquemment, toutes les demandes d'unités ne pourront pas être accueillies. Le *Figaro* demande qu'on crée une seconde catégorie de titres assurant le service d'une autre série de lots.

LA HAUTE COUR DE JUSTICE

La commission des neuf a passé en revue les diverses pièces du dossier contre le général Boulanger.

Plusieurs membres de la commission, après s'être livrés à un examen sommaire des dossiers, ont exprimé l'avis qu'il pourrait être procédé à de nouvelles arrestations, notamment pour faits d'embauchage dans l'armée.

Mais cette opinion n'a pas été partagée par d'autres membres, qui ont pensé que les faits incriminés étaient loin de présenter le caractère de gravité qu'on leur attribuait. Ils n'ont pas même hésité à dire qu'en tout état de cause, de nouvelles arrestations leur sembleraient illégales.

La discussion a été fort vive, aucun des deux camps ne réussissant à convaincre ses adversaires.

Finalement, c'est l'avis des violents qui a prévalu.

Il a été décidé, toutefois, qu'aucune nouvelle mesure de rigueur ne serait prise avant un examen plus attentif des dossiers.

Les membres chargés de procéder à cet examen ont été invités à hâter leurs travaux.

LES PERQUISITIONS

Hier, des perquisitions ont été opérées chez MM. le général Boulanger, Rochefort et le comte Dillon.

Ces perquisitions ont été faites sur l'ordre de M. Merlin, ordre contresigné par le procureur général.

Chez le général et chez M. Rochefort, c'est MM. Athalin, juge d'instruction, et Clément, commissaire de police aux délégations judiciaires, qui ont dirigé les recherches; elles ont été nulles.

A Neuilly, chez M. le comte Dillon, le soin en avait été laissé à M. Carpin, commissaire de police de Neuilly.

De nombreux papiers ont été saisis.

Boulevard Rochechouart, M. Dufaux, gendre de M. Rochefort, a protesté contre cette violation de domicile.

LA NUIT HISTORIQUE

On sait qu'un des chefs d'accusation relevé contre les prévenus cités devant la Haute Cour de justice est le rôle qu'ils auraient joué lors de la réunion du dernier congrès, lorsqu'il s'agissait d'élire le successeur de M. Grévy. A ce sujet, M. Rochefort raconte dans *l'Intransigeant* l'anecdote suivante :

« Le général Brugère était à ce point en pleine association d'idées avec nous contre Jules Ferry, devenu depuis son collaborateur, que, devant moi, un député de l'extrême gauche que je pourrais nommer lui a téléphoné ces mots caractéristiques :

« Il s'agit d'empêcher à tout prix l'élection de Ferry. Rochefort est avec nous. »

» A quoi le général Brugère a répondu, également par téléphone :

« C'est bien heureux ! »

» Voilà le résultat de la « nuit historique ». M. Brugère osera-t-il me démentir? Je l'en défie. »

Un peu plus loin, M. Henri Rochefort donne ce détail :

« Notre ami Eudes avait convoqué quarante mille ouvriers avec mission de s'opposer par la force à la rentrée dans la capitale de Ferry retour de Versailles, étant aussi de la conspiration avec MM. Brugère, Clémenceau, Lockroy et nombre d'autres. »

LA FAMILLE ROYALE DE FRANCE

Le duc d'Orléans a débarqué lundi, 15 avril, à Douvres, avec le Comte de Paris, qui était allé à sa rencontre jusqu'à Ostende.

On sait que le duc d'Orléans, accompagné du colonel de Parseval, vient de passer quinze mois aux Indes, où, après avoir servi comme lieutenant dans les chasseurs à pied, il a pris part aux grandes manœuvres dirigées par le commandant en chef des forces anglaises dans l'Inde, et fait une excursion d'études le long de la frontière militaire. Il est rentré en Europe par Brindisi, d'où il s'est rendu directement à Bologne, chez son grand-père, le duc de

Montpensier. Il en est reparti samedi pour Ostende.

Les princes étaient attendus sur la jetée de Douvres par Madame la Comtesse de Paris.

S. A. R. la princesse Hélène, seconde fille de Monseigneur le Comte de Paris, est arrivée dimanche soir à Paris, venant de Lisbonne, où elle a passé quelque temps auprès de sa sœur, Madame la duchesse de Bragance.

La princesse était accompagnée de M. le marquis et de M^{me} la marquise de Lasteyrie; elle est descendue chez son oncle, S. A. R. le duc de Chartres.

Lundi matin, à huit heures, LL. AA. RR. la princesse Hélène et le duc de Chartres ont quitté Paris se rendant à Douvres, où la famille royale s'est trouvée réunie et d'où elle a regagné Sheen-House.

UN LYCÉE DE FILLES

Saint-Omer possède un lycée de filles et *l'Indépendant* de cette ville pose cette question : Convient-il qu'une femme divorcée, et bientôt remariée... civilement, reste à la tête de notre lycée de filles ?

« Le divorce de M^{me} Vinsonneau, directrice de notre lycée de filles, et son prochain mariage avec M. Blum, professeur de morale audit lycée et de plus professeur de philosophie au lycée de garçons, défrayaient toujours les conversations; ils ont ému les républicains; ils gênent beaucoup le *Mémorial*. »

» Quand ces deux nouvelles sont arrivées à Saint-Omer, le *Mémorial* venait, avec un à-propos des plus heureux, de plaider en faveur des lycées de filles et d'attaquer à fond ce « sot préjugé » des familles qui redoutent ces maisons où des professeurs font des cours à des jeunes filles. Aussitôt notre confrère a renoncé ses réclames; de plus il n'a pas dit un mot du divorce de M^{me} Vinsonneau ni de son mariage avec M. Blum. Ce silence prouve bien que tout cela n'est pas, même à son point de vue, une recommandation pour notre lycée de filles. »

La fête du 6 mai

Le programme de la fête qui sera donnée le 6 mai, à l'occasion de l'ouverture de l'Exposition universelle, vient d'être arrêté. En voici le résumé :

A deux heures, l'Exposition sera inaugurée par le Président de la République. Une salve d'artillerie annoncera l'arrivée de M. Carnot et du cortège officiel, qui entreront dans le Champ-de-Mars par la porte d'Iéna, et seront reçus sous la tour de trois cents mètres par M. Eiffel, entouré de ses ouvriers.

La cérémonie d'inauguration aura lieu sous le dôme central; des discours seront prononcés par le Président de la République, le président du Conseil et M. Berger, qui présentera à

M. Carnot le plan de l'Exposition. Puis le cortège parcourra les principales galeries.

Dans Paris, tous les monuments, les principales places, les ponts, les quais, les berges de la Seine seront pavoisés; le soir, ils seront illuminés. Une fête vénitienne sera organisée sur la Seine entre le pont Louis-Philippe et la passerelle de Passy. A dix heures du soir, des feux d'artifice seront tirés sur le terre-plein du Pont-Neuf, la terrasse des Tuileries et à la pointe de l'île de Grenelle.

Une grande fête de nuit sera donnée dans l'enceinte de l'Exposition, où les jardins, la tour Eiffel et le dôme central seront illuminés.

A neuf heures et demie du soir, l'armée de Paris et les sociétés chorales feront une immense retraite aux flambeaux, qui partira de la cascade du Trocadère, traversera le pont d'Iéna, passera sous la tour Eiffel, longera le palais des Beaux arts, le Salon central et le palais des Arts libéraux, et sortira par l'avenue de Suffren, tandis que la tour Eiffel sera complètement embrasée.

Aucune convocation officielle ne sera adressée pour cette fête, où personne ne doit être privilégié.

Le public paiera trois francs pour entrer ce jour-là dans l'enceinte de l'Exposition.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LA CANDIDATURE OFFICIELLE

Les républicains avouent hautement aujourd'hui leur projet de rétablir dans toute sa beauté, en leur faveur, le système de la candidature officielle. M. Ranc, après avoir expliqué comment ils doivent s'entendre pour ne présenter ni des modérés dans les départements radicaux, ni des radicaux dans les départements modérés, termine ainsi son cours de « géographie électorale » :

« Je ne me dissimule pas les difficultés qui se présenteront dans la pratique et qu'il faudra compter avec les anciens dissentiments locaux, avec les compétitions personnelles. C'est ici que l'action gouvernementale peut intervenir. Sur plus d'un point, dans plus d'une région, le gouvernement peut prendre très activement le rôle d'arbitre. »

Le gouvernement arbitre entre les candidats! Grand Dieu! quels cris eussent poussés, — très légitimement d'ailleurs, — M. Ranc et ses amis, si le *Constitutionnel* eût exposé, sous l'Empire, une théorie de ce genre! Mais il en est, à leurs yeux, de l'intervention du gouvernement dans les élections, comme de ce fameux remède contre le choléra, qui était salutaire pour les maçons et mortel pour les terrassiers.

de nos soldats. Mais le pays ressemblait à un volcan. Et, jusqu'au fond du Tonkin, toutes les troupes françaises étaient mises en mouvement.

Le régiment du comte était dirigé sur Hong-Yen, au-delà d'Hanoi, sur le chemin de Hué. A peine Maurice avait-il eu le temps de lancer un coup sur coup deux dépêches vers le presbytère de Plouédic. Dans l'une, il jetait sa première plainte; dans l'autre, il annonçait son départ et l'envoi d'une lettre. Cette lettre tardait. Écrite soit au milieu des hasards d'une marche militaire, dans cette contrée à moitié sauvage, soit entre les feux des combats, s'était-elle égarée? Où allait-elle enfin paraître? Dans la même journée, Joséphe pouvait entendre les joyeux projets de deux montagnards et les cris de douleur, le suprême adieu de son fiancé. Cette pensée la faisait frémir. Mais l'âme qui s'est vaincue trouve, dans l'immolation d'elle-même, une paix divine qui lui devient une aide à l'occasion. Joséphe se réfugiait dans cette paix pour braver cet entretien qui ne pouvait manquer de lui déchirer le cœur.

L'heure convenue sonnait à peine qu'un laquais du Hof introduisit les deux fiancés. Ils s'étaient parés de leurs plus beaux habits

JOSÉPHE

Par Marthe Lachèse

Tout à coup, une des brodeuses repoussa brusquement son métier, se leva et accourut. Joséphe lui fit de loin un signe négatif. Mais, au lieu de s'arrêter, la jeune fille s'approcha plus vite encore. Elle rejoignit Joséphe, lui saisit les mains, les porta vivement à ses lèvres :

— Est-il possible, s'écria-t-elle, que j'aie la joie de revoir ici ma bienfaitrice! Notre-Dame me fait-elle vraiment cette grâce!

— C'est vous! dit Joséphe.

Et elle devint pâle comme du marbre. Einsiedeln se dressait dans sa pensée.

— O Fraulein, continuait la jeune fille, bonne Fraulein! Quoi! vous étiez si près de moi et je ne le savais pas! Oh! la merveilleuse rencontre! A Einsiedeln, nous vous avons tant cherchée! Que Frantz va être heureux! Dites, oh! dites vite où nous pourrions aller vous saluer, vous remercier ensemble?

— Venez au Hof, répondit Joséphe d'une voix qui ressemblait à un souffle.

M. de Kerdu regardait, stupéfait, les effusions de la montagnarde et le saisissement de Joséphe.

Heureusement le tudesque qu'il ne pouvait comprendre laissait à l'entretien tout son mystère et toute sa liberté.

Cependant Joséphe n'avait pas souci de prolonger sur le chemin ce dialogue d'aventure.

— Venez demain à neuf heures, si vous le pouvez, dit-elle.

— Grâce à Dieu! s'écria Lisbeth.

En s'éloignant, Joséphe, interrogée par son grand-père, lui dit qu'elle avait trouvé cette jeune fille dans la basilique d'Einsiedeln et, la jugeant pauvre, lui avait fait un présent.

— Un présent! A cette inconnue!

— Oui, reprit Joséphe qui revenait peu à peu à elle-même. Je priais, et il est bon de joindre l'aumône à la prière! Car on ne sait pas toujours bien prier. Et pour peu qu'on le veuille, quand on possède soi-même, on sait toujours donner. Être charitable est si facile!

Pauvre enfant, généreusement fidèle à la seule mission qui lui restait désormais, elle faisait comme le semeur qui jette un à un les

grains sur la terre, gémit de voir cette terre si aride, si endurcie, et attend, fût-ce par un miracle, le rayon de soleil ou la goutte de pluie qui fera peut-être lever un commencement de moisson!

M. de Kerdu ne répondit pas, et ils continuèrent leur chemin.

Joséphe passa une nuit cruelle. Dans le calme, le silence, le demi-engourdissement qui, en reposant le corps, permet à l'âme d'être plus libre et plus active, elle regardait, avec une émotion poignante, l'entrevue qui se préparait. La terrible nouvelle avait surpris M. de Guestours au moment de la prise de la citadelle de Hué, accomplie, comme on sait, dans des conditions formidables. Inopinément, la nuit, dans une agression si déloyale qu'on a pu avec justice la flétrir du nom de guet-apens, trente mille Annamites s'étaient jetés sur toutes nos positions. Ils avaient été repoussés, poursuivis, traqués et enfin chassés même de cette citadelle, qui renferme dans ses murs toute la ville officielle (1). Le palais du roi, le trésor, mille pièces de canon et ce qui valait encore plus, le régent en personne, étaient aux mains

(1) La citadelle de Hué mesure une superficie de 480 hectares; 15,000 personnes peuvent s'y loger.

A la bonne heure ! Voilà des hommes à principes !

L'ÉLECTION DES PONTS-DE-CÉ

Dimanche dernier, M. Joseph Boutton, conseiller d'arrondissement, maire des Ponts-de-Cé, a été élu conseiller général, pour le canton des Ponts-de-Cé, par 3,772 voix sur 4,000 votants.

Bien qu'il n'ent pas de concurrent—et pour cause—c'est un gros, très gros succès électoral, qui se passe de commentaires.

M. Boutton remplace au Conseil général M. le docteur Émery, républicain, décédé.

C'est un siège gagné par les conservateurs.

Le tirage de la loterie, à l'orphelinat Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre, 3, aura lieu le jeudi 25 avril, à 4 heures de l'après-midi.

A partir du Jeudi-Saint jusqu'au jour du tirage, les lots seront exposés dans une salle de l'orphelinat.

Les personnes charitables, qui ont l'intention d'offrir quelques lots, sont priées de les envoyer le plus tôt possible. Tous les objets sont reçus avec grande reconnaissance.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTES DE PAQUES

Extension de la durée de validité des billets ALLER ET RETOUR

A l'occasion des fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans étendra la durée de validité de ses billets aller et retour de la manière suivante :

1. Les billets aller et retour réduits de 25 0/0 sur le prix ordinaire des places, qui seront délivrés pendant la période du mercredi 17 avril inclus au dimanche 28 avril inclus seront valables pour le retour jusqu'au 30 avril inclus (Tarif spécial A, n° 9).

2. Les billets dits de bains de mer, qui ne sont habituellement délivrés qu'à partir du 1^{er} mai, pour les stations balnéaires de Pornichet, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic et Guérande, seront mis à la disposition du public pendant la période du 17 au 28 avril, ces deux jours inclus, et seront également valables pour le retour jusqu'au 30 dudit mois inclus (Tarif commun A n° 16 Orléans et G. V. 100 bis Ouest).

3. Les billets dits de bains de mer, qui, aux termes du tarif spécial A n° 8, ne sont délivrés qu'à partir du 1^{er} mai, seront également délivrés du 17 au 28 avril inclus, aux gares de la Chapelle-du-Chêne, Mézeray, Arnage, Neuillé-Pont-Pierre (via La Flèche), Saint-Antoine-du-Rocher (via Tours), Bauge (via La Flèche), Jumelles-Brion (via Saumur) et de Châteaubriant, ainsi qu'aux gares et stations comprises entre ces divers points et Saint-Nazaire, pour les stations balnéaires de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande, ces trois points inclus, et seront valables pour le retour jusqu'au 30 avril inclus.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTES DE PAQUES

AVRIL 1889.

Billets d'aller et retour de famille pour les stations des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et de 2^e classe, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours, pour Biarritz, Arcachon, Pau et Salies-de-Béarn, avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du

tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes, 25 0/0; de 4 personnes, 30 0/0; de 5 personnes, 35 0/0; de 6 personnes et plus, 40 0/0.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

ANCIENS. — Boutures américaines. — Le tribunal correctionnel d'Ancenis, en son audience du 13 avril courant, vient de condamner M. Renou, pépiniériste à Ancenis, à 16 fr. d'amende, pour avoir transporté des boutures américaines de sa pépinière de Saint-Géréon à son établissement horticole d'Ancenis.

Le tribunal a en outre ordonné la destruction immédiate par le feu de toutes les vignes saisies.

A LA MANUFACTURE D'ARMES DE CHATELLERAULT

On lit dans le *Petit Parisien* :

« Les ouvriers de la Manufacture d'armes de Châtellerault, déjà si éprouvés par le chômage qui est résulté de l'incendie du mois de novembre dernier, se plaignent, et non sans raison, du traitement dont ils sont victimes.

» Dans certains ateliers, les salaires ont été réduits de trente à quarante pour cent, et cela sans aucun motif, et précisément au moment où les ouvriers auraient besoin de regagner ce que leur a fait perdre le chômage.

» Cela paraît d'autant plus inexplicable qu'on alloue aux chefs d'ateliers des gratifications mensuelles.

» Est-ce que la plus simple équité ne commanderait pas qu'on s'occupât surtout du sort des petits ouvriers ?

» Nous appelons l'attention du ministre de la guerre sur ces faits regrettables, qui n'ont certainement pas été portés à sa connaissance. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, 16 avril 1889.

La progression s'accroît sur nos rentes. Le 3 0/0 a atteint 87 et ferme à 86 92; le 4 1/2 0/0 est à 105.75.

Le Crédit foncier a varié de 4,318 à 1,325 pour s'arrêter à 1,321.25. Pour avoir une idée exacte de l'empressement du public à souscrire aux Bons de l'Exposition, signalons les résultats obtenus par quelques-unes de nos Sociétés de crédit : il a été demandé 2,345,000 Bons à la Société Générale; 2,121,000 à la Banque d'Escompte; 580,000 au Crédit Lyonnais.

La Compagnie française des chemins de fer de la Province de Santa-Fé a décidé la création de 165,620 obligations 5 0/0 remboursables au pair en 55 ans. Le produit net est destiné : 1° à couvrir le remboursement au pair des emprunts émis en 1884 et 1885 pour la construction de trois lignes d'une longueur de 262 kilomètres; les lignes sont en complète exploitation; 2° à rembourser à la province, à concurrence de 3 millions, le montant des expropria-

tions différées; 3° à payer la construction des 300 kilomètres de voies nouvelles à construire.

Le prix d'émission est fixé à 427.50, payables : 20 fr. en souscrivant; 100 fr. à la répartition; 150 du 1^{er} au 6 juin et 137.50 du 1^{er} au 6 juillet. Cette affaire est présentée par la Banque de Paris dont le patronage est un gage de succès.

Le Panama est calme à 53.75. Les obligations de la Société des Immeubles de France montent à 379 et 380.

Les obligations des Chemins Economiques sont demandées de 381 à 382.

REPUBLIQUE ARGENTINE

165.620 Obligations hypothécaires de 500 fr.

DE LA COMPAGNIE FRANÇAISE DES

CHEMINS DE FER DE LA PROVINCE DE SANTA-FÉ

Revenu : 25 fr. (janvier-juillet)

Remboursement en 55 ans par tirages annuels

Prix : 427 fr. 50 (avec un coupon spécial de 6 fr. 25 au 1^{er} juillet 1889), en payant : 20 fr.

en souscrivant; 100 fr. à la répartition; 150 fr. du 1^{er} au 6 juin; 137 fr. 50 du 1^{er} au 6 juillet.

426 fr. en se libérant à la répartition.

(Coupon spécial de 6 fr. 25 au 1^{er} juillet attaché)

Le placement ressort à 6 0/0

GARANTIES

Annuité en or, servie par la Province pendant la durée de la concession et couvrant toutes les charges des obligations; intérêt et amortissement payés par la *Cie des Fives-Lille*, pendant la durée des travaux; 1^{re} hypothèque sur 762 1/2 kilom. de chemins de fer; Capital social de 10 millions, maintenu disponible.

On souscrit : le 25 avril, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.

MARCHÉ de Saumur du 13 Avril 1889

Froment-commerce, l'hectolitre	19	Bœuf ou vache, le kil.	1 60
id. halle (moyenne)	18 55	Veau	1 60
Méteil	14 75	Mouton	2
Seigle	10 50	Porc	1 50
Orge	10 68	Poulets la couple	4 50
Avoine	9	Dindonneaux	14
Sarrasin	—	Canards	5
Haricots blancs	18	Oies	10
Haricots rouges	16	Œufs le kilog.	2 40
Fèves	—	Œufs la douzaine	60
Noix	8 50	Foin, la charretée de	70
Châtaignes	—	780 kilog.	75
Sel les 100 kil.	15	Luzeine	60
Son	14	Paille	50
Pommes de terre, la barrique	10	Huile de noix, 50 kil.	125
Farine, la culasse de 157 kilog.	53	Chanvre 1 ^{re} qualité	30
id. 2 ^e id. 0f.33.33	—	id. 2 ^e	28
id. 3 ^e id. 0f.31.88	—	id. 3 ^e	28
		Charbon de bois, les 100 kilog.	16
		Charbon de terre	4 50

Cours des Vins

Rouges.	
Souzay et environs	la barrique 115
Champigny	115
Varrains	115
Bourgueil	125
Restigné	115
Chinon	115
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 100
Ordinaires, environs de Saumur	75
Saint-Léger et environs	65
Varrains et environs	75
Le Puy-Notre-Dame et environs	70
La Vienne	55
Cidre de Bretagne	la barrique 50
Cidre de Normandie	40
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre 50
Vinaigre de vin	25

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris

Paraissant le samedi de chaque semaine

Sommaire du 13 avril :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Concours hippique, par Archiduc. — Nos gravures : Le procès de la Ligue des patriotes; Le général Boulanger à Bruxelles; la pose du drapeau sur la tour Eiffel; La mort de M. Chevreul; La Comtesse de Flandre; Réception de M. Meilhac, à l'Académie; Le bal des Incohérents; Cartes patriotiques. — L'Autruche, nouvelle, par Henri Welschinger. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Chronique du sport. — Monde financier. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES : Exposition universelle : M. Eiffel hisse le drapeau sur la tour de 300 mètres. — Concours hippique — M. Chevreul sur son lit de mort. — Le naufrage de la Comtesse de Flandre. — L'hôtel Mengelle, rue Royale. — Le procès de la Ligue des patriotes. — M. Henri Meilhac. — Le bal des Incohérents. — Jeu de cartes patriotiques. — Echecs, par S. Rosenthal. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an, 24 fr. — Six mois, 13 fr. — Trois mois, 7 fr. — Un numéro, 50 centimes.

M. LEMERCIER, dentiste du Prytanée militaire de La Flèche, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il sera à Saumur, 6, rue Saint-Jean, maison Gouby, les deux premiers jeudis de chaque mois, et le vendredi et le samedi de chaque semaine.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEU, Successeur


Grand choix d'Articles de PAQUES

A DES PRIX EXCEPTIONNELS DE BON MARCHÉ.

Paniers riches; Œufs de toute grosseur, décorés ou non; Œufs rustiques avec sac satin, Poules, Canards, Voiture bébé chocolat, Châlet suisse, Cabane avec cygnes, etc., etc.

SPECIALITÉ DE BOITES POUR BAPTÊME

Elles sont garnies de Dragées et de Pralines surfinées, vendues au poids net, même prix qu'au détail.



Pour adoucir, velouter, blanchir la peau du visage et des mains rien n'égale la Crème Simon.

Evitez les contrefaçons étrangères.

J. SIMON (Rue de Provence, 36, PARIS, Rue de Béarn, 41, LYON.)

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. PRIX : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien, 102, RUE RICHELIEU, PARIS.

Le VIN AROUD au Quina, au Fer et à la Viande, est le médicament le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE et l'APPAUVRISSEMENT du SANG. Il convient aux personnes affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.

TOUTES PHARMACIES

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

de fête. Sous sa veste ronde, Frantz portait un gilet rouge garni de boutons argentés. Des guêtres de cuir serraient ses jambes. Une large ceinture, brodée à ses initiales, soutenait, à son côté gauche, un couteau dont le manche était rustiquement sculpté. Lisbeth était vêtue d'une jupe de laine sombre, toute formée de petits plis serrés et aplatis. Des rubans rouges laçaient sur la poitrine son corsage de velours noir orné de chaînettes d'argent. Un nœud de ces mêmes rubans fermait ses épaisses tresses brunes. Une chemisette de mousseline, à la blancheur de neige, aux grandes manches flottantes, complétait ce costume aussi modeste que gracieux.

Ils étaient charmants tous les deux. On aurait dit vraiment qu'il n'y avait plus qu'à attacher au côté de Frantz le rameau traditionnel et à parer le front de Lisbeth des myrtes fleuris dont se couronnent les mariées allemandes. Mais au lieu des anneaux des épousailles, Frantz tenait d'une main son chapeau et de l'autre un gros bouquet de bergastères. Lisbeth portait une mignonne corbeille si bien enguirlandée de roses des Alpes qu'on l'aurait prise, au premier coup d'œil, pour une touffe de ces jolies fleurs.

Tous deux rayonnaient de joie. Ils se présentèrent à M^{lle} de Kerdu avec cette simplicité respectueuse et cordiale qui caractérise les Suisses et surtout ceux des montagnes. Ils lui baisèrent les mains et lui exprimèrent avec chaleur toute leur reconnaissance. Joséphe devina facilement que la corbeille devait receler quelque mystère. Elle écarta les petites grappes roses et découvrit un dessus de sachet délicieusement brodé.

— Merci, dit Joséphe, merci, Lisbeth. Je reçois avec grand plaisir et je garderai toujours sous mes yeux ce travail de vos mains merveilleusement habiles. Mais votre bon cœur vous a entraîné trop loin. Il m'aurait suffi d'un simple souvenir.

— O Fraulein ! s'écria la jeune fille, ne parlez pas ainsi. Je m'afflige, moi, de ne pouvoir vous offrir rien de plus. A vous, si bonne, si généreuse ! Ah ! je me suis dit bien souvent : Comment se fait-il que, tout à coup, pour moi, une inconnue, la chère Française se soit dépouillée d'un bijou ?

Joséphe ne répondit que par un pâle sourire.

— Merci à vous aussi, Frantz, reprit-elle. Vous possédez donc la puissance de faire jail-

lir du sol les bergastères ? Car on dit ces fleurs rares.

— Oh ! répondit Frantz en souriant, la montagne n'a guère de secrets pour ceux qui la parcourent depuis qu'ils sont au monde. On y trouve bien d'autres fleurs plus belles et qui, tout d'abord, paraissent plus dignes de vous, bonne Fraulein. Cependant j'ai cueilli de préférence les bergastères, parce qu'ils ne se fanent jamais. Ils se dessècheront sans s'altérer. Vous les emporterez, n'est-ce pas ? pour qu'ils vous rappellent toujours notre reconnaissance.

Joséphe attachait sur le bouquet un long et triste regard. Elle se souvenait de cette autre gerbe qu'elle avait emportée aussi, bien que fanée, celle-là, et qu'elle avait gardée précieusement, chèrement, jusqu'au jour où, de sa propre main, elle l'avait livrée aux flammes, immolant, après l'amour, le frère emblème qui le rappelait encore... Mais eux, ces humbles, ces pâtres, ils étaient à l'abri d'une telle douleur. Ils n'avaient rien à redouter, ni de leur naissance, ni de leur fortune. Que leur importaient les aïeux oubliés, couchés sous l'herbe ! Et cet héritage du pauvre, qui demande plus qu'il ne donne ! Pareils à leurs plantes sauvages, ils étaient nés, ils avaient grandi dans un

pli de la montagne, sur le bord du chemin. Leur bonheur ressemblait à ces bergastères sans éclat, mais sans crainte.

Joséphe soupira et, s'arrachant à sa pensée :

— Ainsi, dit-elle, vous êtes tous les deux de Ragatz ?

— Nous ne sommes de Ragatz ni l'un ni l'autre, répondit Frantz. Moi, je demeure à Valens, ce village situé un peu au delà de Pfœffers.

— Vous avez encore vos parents ?

— Grâce à Dieu, Fraulein. J'ai aussi deux frères et une sœur.

— Et Lisbeth ?

— Lisbeth est de Zwang.

— De Zwang ? Un nid d'aigle, si j'en crois ce qu'on en dit. Les habitants de Zwang doivent à demi oublier la terre. Et comment, Lisbeth, habituée à la fraîcheur, à l'air d'une pareille altitude, avez-vous pu vous résigner à descendre jusque dans le vallon ?

(A suivre.)

FAILLITE CLÉBOT

Homologation de Concordat

Par jugement du 15 avril 1889, le Tribunal de commerce de Saumur a homologué le concordat consenti au profit du sieur Louis Clébot, marchand de bois à Vihiers.

Conditions : abandon d'actif, et paiement de quinze pour cent des créances, en un délai de dix ans, par un dixième chaque année. (386) *Le Greffier, COLLIN.*

FAILLITE STOCKMANN-WEILL.

Par jugement rendu le 15 avril 1889, par le Tribunal de commerce de Saumur, M. Louis Bonneau, expert-comptable à Saumur, a été maintenu comme syndic définitif de la faillite de la dame Isabelle Stockmann-Weill, marchande de fourrures à Saumur. (387) *Le Greffier, COLLIN.*

Étude de M^e FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 11.

Séparation

DE CORPS ET DE BIENS.

D'un jugement contradictoirement rendu entre les parties intéressées, par le Tribunal civil de Saumur, le deux mars mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré, il appert :

Que Madame Virginie Guéret, épouse de M. René Menier, propriétaire, demeurant à Saint-Hilaire-Saint-Florent, avec lequel elle est domiciliée de droit, mais autorisée à résider de fait à Saumur, rue de Lorraine,

Ayant pour avoué constitué M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple, n° 11,

A obtenu sa séparation de corps et de biens,

Contre ledit M. René Menier, sus-nommé,

Ayant pour avoué constitué M^e POPIN, avoué à Saumur.

Pour extrait, certifié conforme par l'avoué soussigné.

Saumur, le seize avril mil huit cent quatre-vingt-neuf.

COQUEBERT DE NEUVILLE.

Étude de M^e PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

DE BESTIAUX & DE MEUBLES

Par suite de saisie-exécution.

Le SAMEDI 20 avril 1889, à 4 heures du soir, à Saumur, place du Champ-de-Foire,

Il sera vendu :

32 porcs de diverses grosseurs, 3 vaches, une jument, 2 poulains, 4 canards, 3 faisans, 25 poules, 3 oies, une carriole, un tombereau, un charriot;

Armoire, tables, pendule, linge, futaillies, bouteilles, batterie de cuisine, vaisselle et autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Étude de M^e GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

A PLACER, sur bonne hypothèque, 100,000 fr. par fractions d'au moins 10,000 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e GUÉRET, notaire à Brain. (357)

A AFFERMER

Pour la Toussaint prochaine

DANS UN SEUL TENANT :

Un **JARDIN POTAGER** : 1 hectare 54 ares;

Un **PRÉ SAULAIS** : 44 ares;

LOGEMENT : quatre chambres, greniers, caves et servitudes;

Situés aux Huraudières, joignant la levée d'Enceinte, près l'École de cavalerie.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

CHAPELLERIE FRANÇAISE

GROS ET DÉTAIL

ROUSSEAU

Rue Saint-Jean, 50.

Grand assortiment de Chapeaux souples, durs et demi-souples. Articles haute nouveauté **LAVILE**.

Casquettes fantaisie, première maison de Paris.

Chapeaux de soie Des-granchamps.

Chapeaux de paille hommes, dames et bébés (forme spéciale en jonc pour petite fillette), paille anglaise et autres.

Tous ces articles, de la plus haute nouveauté, seront vendus à de très bonnes conditions.

Atelier de Blanchissage pour les Pailles
Toutes réparations sont livrées sous 48 heures.

AUX GRANDS MAGASINS

Maison DAVEAU, doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 17 et 15,

A SAUMUR.

Vu l'installation et le succès considérable de leur rayon à 35 centimes, les Grands Magasins ne feront pas le grand étalage habituel pour le jour du

Jeudi-Saumur

AVIS

M. AVENIER informe MM. les Propriétaires qu'il fera, comme les années précédentes, les **VIDANGES** aux prix et conditions de l'adjudicataire agréé par le Maire.

S'adresser à l'Usine. (259)

UN CULTIVATEUR vendéen demande à prendre **une ferme** à moitié. (333)

Société civile d'exploitation des Carrières européennes d'Amiante

AGENCE RÉGIONALE

Pour l'Ouest et le Centre de la France

SAUMUR, 6, RUE DES PAYENS

L'Amiante, réduit en poudre, est un insecticide puissant, employé avec le plus grand succès par les viticulteurs du Midi de la France depuis plusieurs années; il combat infailliblement le Phylloxera, l'Oidium et le Mildew. Son emploi est des plus simples et des plus économiques. S'adresser à l'AGENT RÉGIONAL pour avoir des renseignements.

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

HAMMAM

ÉTABLISSEMENT DE BAINS

17, rue du Marché-Noir, 17,

SAUMUR

Ouvert de 6 heures du matin à 10 heures du soir. Les dimanches et jours fériés, fermeture à 4 heures du soir.

Bains ordinaires, Turco-Romains, Russes et Médicinaux de toutes sortes, etc.

GRANDS BAINS DE VAPEUR

MASSAGE, FRICTIONS, PÉDICURE

Salle de chaleur sèche, Fumigations,

SALON DE REPOS

Hydrothérapie très complète

RHUMES, TOUX, BRONCHITES, Guéris par

LE SIROP ET LA PÂTE PECTORALE DE

A. PRADEAU

Pharmacien de 1^{re} classe, 27, rue de la Tonnelie

Spécialités de Bandages, Accessoires de Pharmacie. — Prix réduits.

QUINCAILLERIE

ROLLAND Frères

5, rue d'Orléans

SAUMUR

Machines à découper à la main, depuis 5 fr.; Machine à découper rectiligne, 65 fr.; Bois de toute provenance pour découpage; Scies, Dessins et Accessoires divers pour amateurs de découpages.

ROLLAND frères, 5, rue d'Orléans, Saumur.

UN JEUNE HOMME de 17 ans demande une place de cocher ou de valet de chambre. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

JEUNE MÉNAGE désire se placer maison bourgeoise, comme cocher et femme de chambre. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

ROGNURES DE PAPIER

BLANCHES OU DE COULEURS

Pour emballage.

S'adresser au bureau du journal.

VOLONTARIAT D'UN AN

Examens divers au 1^{er} mai, certificat de grammaire, baccalauréats ès-lettres et ès-sciences, écoles du gouvernement. **Institution Royer**, rue du Nouveau-Calvaire, 25, à Tours. Douze futurs conditionnels suivent actuellement les cours spéciaux. Les candidats sont priés de hâter leur rentrée.

Nota. — Pour répondre au désir des familles et encouragé par les succès obtenus jusqu'à ce jour, le Directeur s'occupe de donner de l'extension à son établissement, en y ajoutant la préparation aux examens du baccalauréat. Toutes garanties seront offertes. M. ROYER demande, immédiatement, un second directeur, marié, sérieux, énergique, considéré, au moins bachelier, ayant fait ses preuves. Il s'engage à parfaire à son associé un minimum de cinq mille francs, nets de tous frais, s'il est bachelier; de six mille, s'il est licencié. Se présenter.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison **G. FISCHER**, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S'

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence. Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos. La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Journal d'Agriculture progressive et Industrie agricole

(34^e ANNÉE)

Paraissant tous les Samedis. — Avec de nombreuses figures

ADMINISTRATION : 15, RUE DE TOURNON, PARIS

Franco à domicile, un an, 6 fr.; — Six mois, 3 fr. 50; — Trois mois, 2 fr. 50.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale, des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, une causerie scientifique.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 AVRIL

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES	
3 0/0	86 70	Banque de France	4140	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	379	Obligations	519
3 0/0 amortissable	89 45	Banque d'Escompte	530	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	470	Compagnie parisienne du Gaz	253
4 1/2 1883	105 75	Comptoir d'Escompte	130	— fonc. 1880 3 0/0 r. à 500	464	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	62
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1330	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	385	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	60
Oblig. 1855-60 3 0/0	530	Crédit Industriel et Commercial	695	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	459	— 6 0/0 2 ^e série	165
— 1865 4 0/0	525	Crédit Lyonnais	425	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		Suez 5 0/0 remboursable à 500	592 50
— 1869 3 0/0	412	Crédit Mobilier	600	Est 3 0/0 anc. r. à 500	409	FONDS ÉTRANGERS	
— 1871 3 0/0	402	Dépôts et Comptes courants	600	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	416	Emprunt russe 1862 5 0/0	106 50
— 1875 4 0/0	515	Société Générale	460	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	416	— 1870 5 0/0	101 85
— 1876 4 0/0	520	Est	831 25	Nord 3 0/0 r. à 500	427	— 1884 5 0/0	103 50
— 1886 3 0/0	393	Paris-Lyon-Méditerranée	1405	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	418	— 1889 4 0/0	93 75
Bons de liquidation	531 25	Midi	1205	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	418		
		VALEURS ÉTRANGÈRES					
		Nord	1805				
		Orléans	1370				
		Ouest	970				
		Compagnie parisienne du Gaz	1345				
		Transatlantique	610				
		Canal de Panama	55				
		— Suez	2318 75				
		Autrichien 4 0/0 or		92 85			
		Dette d'Égypte 6 0/0		461			
		Extérieur 4 0/0		76 75			
		Hongrie 4 0/0 or		87			
		Italie 5 0/0		96 60			
		Portugal 4 1/2		»			